

Décret

Générale

colonial

Décret n° 06-411-1931 Classement du personnels des douanes.

n° 06-411-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
21 janvier 1931

Numéro JO
n° 411 du 28/02/1931

Date du numéro
28 février 1931

VISAS

Le Président de la République française, Vu le décret du 3 juillet 1904 sur les indemnités de déplacement et sur les passages du personnel des services coloniaux ou locaux

Vu les décrets modificatifs du précédent et, notamment les décrets des 6 juillet 1904, 8 juin 1906 13 juin 1921 13 juin 1912 et 12 janvier 1921

Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre des colonies.

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

Le tableau annexé au du 6 juillet 1904 susvisé est modifié comme suit : Art. 2. — Le Président du Conseil, Ministre des colonies, est chargé de l'exécution du présent qui sera publié au journal officiel de la République française et inséré au Bulletin officiel du ministre des colonies.

Gaston DOUMERGUE. Par le Président de la République : Le Président du Conseil
Ministre des colonies
T.

STÉEG